

L'an deux mille quatorze, le douze novembre à 18h00, au siège de Lannion-Trégor Communauté, 1 rue Monge, le Comité de Direction de l'Office de Tourisme Communautaire s'est réuni après convocation adressée individuellement à chaque membre le mercredi 5 novembre 2014.

Nombre de membres en exercice : 45 titulaires – 20 suppléants.

Nombre de membres ayant pris part aux délibérations :
25 titulaires – 2 suppléants – 2 procurations

Etaient présents Collège 1 :

BOURGOIN Jean-Marie, BOURIOT François, COENT André, DRONIOU Paul, FAIVRE Alain, LE GALL Jean-François, LE PLATINEC Denise, L'HOTELLIER Bertrand, PRAT Marcel, PRIGENT François, QUILIN Gérard, ROPARTZ Christophe, SABLON Hélène, STEUNOU Philippe, TERRIEN Pierre, KERAUDY Jean-Yves (suppléant de Dominique BOITEL), PRAT-LE MOAL Michèle (suppléante de Jacques MAINAGE).

Procuration Collège 1 : BOURHIS Thérèse/procuration à Paul DRONIOU.

Absents:

Collège 1 titulaires : ABRAHAM Gilberte, BOITEL Dominique, BOURHIS Thérèse, CHARLET Delphine, CRESTEL Stéphanie, EGAULT Gervais, HERVE Thérèse, LE CORRE Jean-Yves, LE JEUNE Joël, L'HEREEC Patrick, MAINAGE Jacques.

Collège 1 suppléants : BRAS DENIS Annie, COIC Alain, CORVISIER Bernadette, GUELOU Hervé, LE FUSTEC Christian, LE MIGNOT Jacques, MAREC Danielle, NIHOARN Françoise, PONTAILLER Catherine, RICHARD Nicolas, ROUSSELOT Pierrick, SEUREAU Cédric, VIARD Danielle.

Etaient présents Collège 2 :

BOYER Laurent, COURSOL Denis, CREAC'H Michel, DURAND Fanny, GUIGNARD Sylvie, JEHANNO Sylvie, LEAUTEY Jean, LE GUILLOUZER Devrig, LOZAHIC Bernard, PAYEN Jean-Marc.

Procuration Collège 2 : GUILLEMOT Lysiane/ procuration à GUIGNARD Sylvie.

Absents :

Collège 2 titulaires : ABGRALL Renaud, BLANCHARD Arnaud, BRICHET Sylvie, COLLE Catherine, FILIPPI Laurence, FINET Frédéric, GUILLEMOT Lysiane, MALIGOT Michel, PERILLOUX Valérie.

Collège 2 suppléants : CHARBONNEL Christophe, LE BLOAS Aimé, LE BUHAN Sophie, LE GOAZIOU Anne, QUEMENER Claudine.

Mme Fanny DURAND, membre titulaire du Collège 2 a été désignée secrétaire de séance.

Assistaient à la séance :

Monsieur Yann LE BRIS
Madame Rachel STEPHAN
Monsieur Vincent DANIOU
Madame Nelly ROLLAND-DISEZ

Directeur délégué de l'Office de Tourisme Communautaire
Chargée de mission administration tourisme
Chargé de clientèle Office de Tourisme Communautaire
Directrice Adjointe des finances LTC

Le quorum étant atteint, Monsieur Paul DRONIOU, Président de l'Office de Tourisme Communautaire déclare la séance ouverte.

En préambule, le compte rendu du Comité de Direction du 15 octobre 2014 est approuvé à l'unanimité par les membres présents.

Avant l'approbation du compte rendu, **Devrig LE GUILLOUZER, élu socioprofessionnel titulaire du collège 2,** tient à revenir sur la thématique des hébergements touristiques non déclarés qui portent préjudices aux professionnels du territoire. Pour compléter son intervention en séance du Comité de Direction du 15 octobre 2014, il explique que monsieur Laurent FABIUS, Ministre des Affaires étrangères et du Développement international vient de déposer un amendement à l'Assemblée Nationale qui a été préalablement adopté en commission des finances. Cet amendement oblige désormais les sites américains à collecter la taxe de séjour pour la reverser aux communes.

Suite à cette annonce, il attend avec impatience de connaître la stratégie opérationnelle et financière qui va être mise en place par les Etats-Unis pour reverser cet argent à la France.

Il fait également remarquer, que même si cet amendement va dans le bon sens, il ne règle pas la problématique de concurrence déloyale puisque ces sites américains ne paient aucune TVA à la France.

Paul DRONIOU, Président de l'Office de Tourisme Communautaire, le remercie pour cette précision. Il tient cependant à préciser que, en l'état actuel, cet amendement n'est pas applicable.

I - VOLET DELIBERATIONS

1. Prestations de services et tarifs 2015

Rapporteur : Bertrand L'HOTELLIER, Vice-Président de l'Office de Tourisme Communautaire

Support de présentation : diaporama « prestations de services et tarifs 2015 »

Exposé des motifs

VU les articles L 2221-1 à L 2221-10 et R 2221-1 à R 2221-52 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDERANT les articles L132 à L133-10, L134-6, R133-1 à R133-18 et R134-12 du Code du Tourisme ;

CONSIDERANT le principe de révision annuelle du dispositif tarifaire ;

LE COMITE DE DIRECTION décide par :

**28 VOTES POUR
0 CONTRE
1 ABSTENTION (M. Jean LEAUTEY)**

D' APPROUVER les prestations de services et tarifs 2015 comme suit :

	Meublés de tourisme <i>Loueurs particuliers</i>
Tarif HT	95,00 €

	Meublés de tourisme <i>Loueurs particuliers</i> -50% à partir du second meublé
Tarif HT	47,50 €

	Campings, hôtels, résidences hôtelières, villages vacances, centres d'hébergement, auberges de jeunesse	
	Offre Essentiel	Offre Premium
Tarif HT	250,00 €	400,00 €

	Campings, hôtels, résidences hôtelières, villages vacances, centres d'hébergement, auberges de jeunesse -50% à partir du second encart	
	Offre Essentiel	Offre Premium
Tarif HT	125,00 €	200,00 €

	Agences de location
Tarif HT	400,00 €

Etablissements de loisirs, Equipements culturels, Commerces et Services

	Offre Essentiel	Offre Premium
Tarif HT	200,00 €	350,00 €

Etablissements de loisirs, Equipements culturels, Commerces et Services

-50% à partir du second encart

	Offre Essentiel	Offre Premium
Tarif HT	100,00 €	175,00 €

Petits commerçants et artisans, travailleurs indépendants, artistes, associations

	Offre Access	Offre Essentiel
Tarif HT	45,00 €	95,00 €

Restaurateurs

	Offre Essentiel	Offre Premium
Tarif HT	200,00 €	350,00 €

Restaurateurs

- 50% à partir du second encart

	Offre Essentiel	Offre Premium
Tarif HT	100,00 €	175,00 €

« Métiers de bouche » : Boulangeries, boucheries, traiteurs, crustacés et fruits de mer, distilleries, brasseries, cidreries, caves, bars et cafés, marchés à la ferme, cours de cuisine

Tarif HT	95,00 €
----------	----------------

Mutualisation d'adhésions - Office de Tourisme Communautaire/Côtes d'Armor Développement/Comité Régional du Tourisme

Offre destinée aux Campings, Hôtels et Résidences hôtelières

Tarif HT	153.75 €
----------	-----------------

Présence Internet (fiche descriptive sur le site Internet de l'OTC)

Pour un partenariat conclu après la campagne d'appel à partenariat

Tarif HT	75,00 €
----------	----------------

Encarts Publicitaires

Guide Hébergement, Guide des Saveurs, Guide Loisirs et Découverte

Pages intérieures

Tarif HT	1/3 page	1/2 page	Pleine page
Guide Hébergement	-	450,00 €	600,00 €
Guide des Saveurs	300,00 €	450,00 €	600,00 €
Guide Loisirs et Découverte	300,00 €	450,00 €	600,00 €

Encarts Publicitaires

Guide Hébergement, Guide des Saveurs, Guide Loisirs et Découverte

Pages centrales

	1/2 page	Pleine page
Tarif HT	550,00 €	700,00 €

Encarts Publicitaires

Guide Hébergement, Guide des Saveurs, Guide Loisirs et Découverte

Dernière de couverture

	Pleine page
Tarif HT	1 200,00 €

Encarts Publicitaires

« Etre et avoir l'été » (agenda des manifestations estivales)

	Encart 1	Encart 2	Encart 3	Encart 4
	1/8 page 90x120 mm	¼ page 180x120 mm	½ page 180x240 mm	1 page 360x240 mm
Tarif HT	200,00 €	400,00 €	600,00 €	800,00 €

Encarts Publicitaires

Carte du territoire/Plans de ville (Lannion et Trégastel)

	Encart 1	Encart 2	Encart 3	Encart 4
Plan de Lannion	64 x 38 mm	76 x 64 mm	114 x 64 mm	1 rabat de couverture 153 x 110 mm
Plan de Trégastel	¼ de rabat 90 x 48 mm	½ rabat 90 x 100 mm	½ rabat de couverture 90 x 100 mm	1 rabat de couverture 90 x 210 mm
Tarif HT	198,00 €	386,00 €	550,00 €	628,00 €

Encarts Publicitaires

Horaire des marées

	Encart 1	Encart 2	Encart 3
Horaire des marées	½ rabat 90 x 100 mm	½ rabat de couverture 90 x 100 mm	1 rabat de couverture 90 x 210 mm
Tarif HT	386,00 €	550,00 €	628,00 €

SERVICES A LA CARTE			
Promotion Numérique			Tarif HT
Diffusion d'un visuel promotionnel sur les écrans Plasma installés dans les espaces d'accueil des Offices de Tourisme : - le visuel fixe, période de diffusion de 1 mois, passage toutes les 10 minutes			40,00 €
- la vidéo, période de diffusion de 1 mois, passage toutes les 10 minutes (durée de la vidéo : 30 secondes maximum)			60,00 €
Création d'1 QR Code : code barre 2D déclenchant une navigation vers le site Internet ou l'application du partenaire			15,00 €
Services			Tarif HT
Location d'un espace d'exposition au sein d'un Bureau d'Information Touristique, pour une durée de 4 semaines.			
Lieux	Caractéristiques techniques	Durée de location : 4 semaines	Durée de location : 4 semaines
		Janvier-Février- Mars-Avril-Mai- Octobre-Novembre- Décembre	Juin-Juillet-Août- Septembre
Office de Tourisme de la Baie de Lannion	<i>Espace vitré : 2 m de hauteur, 3 m de longueur, 80 cm de profondeur sur la partie façade du bâtiment et 2 m de hauteur, 5 m de longueur, 80 cm de profondeur sur la partie latérale du bâtiment</i>	70,83 €	83,33 €
Maison du Tourisme Plestin-les- Grèves	<i>Salle d'exposition/réunion à l'étage, de 60 m2</i>	70,83 €	83,33 €

Point Information Tourisme Trévou-Tréguignec (juillet et août)	<i>Espace d'exposition intérieur de 20 m2</i>	-	29,17 €
-----------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------	---	----------------

VISITES GUIDEES "INDIVIDUELS"

(selon calendrier établi par l'OTC)

	Tarif plein	Tarif réduit <i>7 à 18 ans, étudiants et demandeurs d'emploi</i>	Gratuité <i>Moins de 7 ans et 7 à 18 ans accompagnés de 2 adultes payants + Professionnels du tourisme/Partenaires OTC</i>
Tarif HT	4,16 €/personne	2,50 €/personne	-

VISITES GUIDEES "GROUPES"

(groupes organisés : autocaristes, voyagistes...)

	Visites sites (1h30-2h) 8 pers. mini.		1/2 journée		journée	
	1 à 20 pers.	20 à 30 pers.	1 à 20 pers.	20 à 30 pers.	1 à 20 pers.	20 à 30 pers.
Tarif HT	4,16€ /pers.	2,50€ /pers.	125,00 €	4,16 €/pers. suppl. à partir de 20 pers.	200,00 €	5,83 €/pers. suppl. à partir de 20 pers.

VISITES GUIDEES "GROUPES SCOLAIRES"

	Visites sites (1h30-2h) 8 pers. mini.	1/2 journée	journée
	1 à 30 pers.	1 à 30 pers.	1 à 30 pers.
Tarif HT	2,50 €/pers.	4,16 €/pers.	5,83 €/pers.

FRAIS DE DOSSIER « PRESTATIONS » GROUPES

	Groupe de 1 à 20 personnes	Groupe de 20 personnes et +
Tarif HT	12,50 €	20,83 €

A partir de deux prestataires retenus

LOCATION DE VELEK'TRO (Vélo à Assistance Electrique)

	1/2 journée	journée	semaine
Tarif HT	4,17 €/pers.	8,33 €/pers.	33,33 €/pers.

DEPOT DE GARANTIE POUR LOCATION DE VELEK'TRO (Vélo à Assistance Electrique)

Tarif	333,33 €
-------	-----------------

LOCATION DE VELEK'TRO (Vélo à Assistance Electrique) par un partenaire de l'Office de Tourisme Communautaire

De Pâques à Toussaint

Tarif HT	166,67 €
----------	-----------------

Produits	Prix HT 2015
Affiches/Posters	
AFFICHE DE BRELEVENEZ	3,33 €
AFFICHE RENE GLORION	3,33 €
AFFICHE CORINNE VOMSCHIED	3,33 €
AFFICHE JP LE BRAS	3,33 €

AFFICHE F FOURAULT	3,33 €
AFFICHE BAIE DE LANNION	2,08 €
POSTER ILE MILLIAU TREBEURDEN	8,33 €
POSTER TRYPTIQUE TREBEURDEN	4,17 €
VUE AERIENNE TREGASTEL 1988	1,67 €
VUE AERIENNE TREGASTEL 2006	4,17 €
POSTER 3 VUES TREGASTEL	4,17 €
POSTER CHATEAU DE COSTAERES	1,67 €
PHARE CRT UNITE	4,17 €
PHARE CRT LOT DE 4 EXEMPLAIRES	12,50 €
POSTER ILE GRANDE	4,17 €
Livres	
24 MENUS TERROIR	9,38 €
LES PAILLONS EN COTES D'ARMOR	8,53 €
CARTE VALLEE DU LEGUER « LES MOULINS REMARQUABLES »	0,95 €
CARTE VALLEE DU LEGUER « LES FONTAINES REMARQUABLES »	0,95 €
CARTE VALLEE DU LEGUER « LES ARBRES REMARQUABLES »	0,95 €
CARTE VALLEE DU LEGUER « LES CHAPELLES REMARQUABLES »	0,95 €
GUIDE COTES D'ARMOR	6,64 €
GUIDE BRETAGNE	13,27 €
LA COTE DE GRANIT ROSE	5,59 €
LIVRE PLEUVEUR GWECHALL	6,64 €
LOUIS GARIN	3,03 €
CIRCUIT HOTELS ET VILLAS	5,02 €
CIRCUIT PAYS TOURISTIQUE	2,84 €
LA SAGA DE KERNANSQUILLEC	2,18 €
LA CRYPTTE DOLMEN DES 7 SAINTS DORMANTS D'EPHESE	4,74 €
CARNET DE CHANTIER	12,32 €
MON CARNET DE VOYAGE EN COTE DE GRANIT ROSE	4,17 €

LIVRET ENFANT « GRANIT ROSE TOUR »	0,83 €
<i>Cartes postales</i>	
CARTE POSTALE LANNION	0,42 €
CARTE POSTALE TREGASTEL	0,67 €
CARTE POSTALE TREGASTEL X11	6,67 €
CARTE POSTALE TREVOU-TREGUIGNEC 12x17 mm	0,83 €
CARTE POSTALE TREVOU-TREGUIGNEC 16x30 mm	2,92 €
ENVELOPPE TREVOU-TREGUIGNEC 16x30 mm	0,25 €
<i>Documents Randonnée</i>	
CARTE IGN TOP 25 N°0714 « LANNION/PERROS »	11.09 €
CARTE IGN TOP 25 N°0715 Ouest « LANNION/TREBEURDEN »	10.14 €
CARTE IGN TOP 25 N° 0716 Est « BELLE-ISLE-EN-TERRE »	10.14 €
CARTE IGN TOP 25 N° 0716 Ouest « GUERLESQUIN »	10.14 €
CARTE IGN TOP N° 0715 Est « BEGARD »	10.14 €
GUIDE RANDO « BALADES EN TREGOR (LTC) »	2,84 €
GUIDE RANDO « BALADES EN PAYS TREGOR GOELO »	2,18 €
GUIDE RANDO « BALADES EN BEG AR C'HRA - TREGOR »	1,90 €
GUIDE RANDO « BALADES EN PAYS PAIMPOL GOELO »	2,84 €
GUIDE RANDO « BALADES EN PAYS ROCHOIS »	1,90 €
GUIDE RANDO « BALADES EN CENTRE TREGOR »	1,90 €
GUIDE RANDO « BALADES EN AR LAN TREGOR »	1,90 €
TOPOGUIDE FFRP « LE PAYS DU TREGOR A PIED »	13.74 €
TOPOGUIDE FFRP « GR34/CGR - TREGOR MORLAISIEN »	15,17 €
TOPOGUIDE FFRP « LES COTES D'ARMOR A PIED »	14,22 €
PLAN DE LANNION	0,42 €
MES RANDONNEES EN COTE DE GRANIT ROSE	0,83 €
GUIDE DU YAUDET	2,18 €
GUIDE DES PROMENADES DE TREGASTEL	2,84 €
PLAN DE PLEUMEUR BODOU	0,95 €

SAINTS SHORE WAY - ROSCOFF MORLAIX LANNION	12,80 €
TREGOR A BICYCLETTE	6,64 €
GUIDE VTT 22	11,37 €
GUIDE VTT/VTC, A PIED	18,96 €
<i>Souvenirs/ Divers</i>	
JEU DE PISTE DANS LANNION	4,17 €
PORTES CLES (MAISON) LANNION	1,67 €
CAPE DE PLUIE	4,17 €
MP3	10,83 €
AUTOCOLLANT LANNION	0,42 €
AUTOCOLLANT PLEUMEUR BODOU	0,67 €
AUTOCOLLANT TREBEURDEN	0,83 €
CHAPEAU DE PAILLE TREBEURDEN	4,17 €
SAC DE PLAGE TREBEURDEN	4,17 €
CRAYON TREBEURDEN	3,75 €
PINS ET BADGES TREBEURDEN	0,83 €
REGLETTE DE PECHE	2,08 €
ANNUAIRE DES MAREES	0,83 €
DVD COTE DE GRANIT ROSE	4,17 €
<i>Services</i>	
ACCES BORNE INTERNET TREBEURDEN	1,25 €
IMPRESSION PAGE NOIR ET BLANC (Pleumeur-Bodou, Plestin-les-Grèves, Trébeurden)	0,17 €
IMPRESSION PAGE COULEUR PLESTIN-LES-GREVES	0,83 €
EMPLACEMENT FESTIVAL VENT DE GREVE Journée	25,00 €
EMPLACEMENT FESTIVAL VENT DE GREVE 2 jours	41,66 €
CARTE DE PECHE « Carte annuelle personne majeure »	62,50 €
CARTE DE PECHE « Carte annuelle interfédérale »	79,16 €
CARTE DE PECHE « Carte annuelle promotionnelle découverte femme »	26,66 €

CARTE DE PECHE « Carte annuelle découverte -12 ans »	5,00 €
CARTE DE PECHE « Carte annuelle personne mineure »	16,66 €
CARTE DE PECHE « Carte hebdomadaire »	26,66 €
CARTE DE PECHE « Carte journalière »	10,00 €
LOCATION DES GPS « Les chasses au trésor de la vallée du Léguer » - ½ Journée	3,33 €
LOCATION DES GPS « Les chasses au trésor de la vallée du Léguer » - Journée	5,00 €

FIXER la date d'effet au 1^{er} janvier 2015.

Suite à cette présentation, **Jean LEAUTEY, élu socioprofessionnel titulaire du collège 2**, souhaite savoir pourquoi la gestion des disponibilités des hébergements en ligne n'est pas indiquée dans la fiche de présentation des offres destinées aux meublés de tourisme. Il se demande si, comme les années précédentes, les offices de tourisme vont être amenés à contacter régulièrement par téléphone les propriétaires afin de connaître leurs disponibilités.

Yann LE BRIS, Directeur Délégué de l'Office de Tourisme Communautaire, lui précise que dans l'offre de services 2015, chaque partenaire de l'Office de Tourisme Communautaire aura accès au document partagé qui lui permettra de remplir directement ses disponibilités sur la nouvelle version du site internet de l'Office de Tourisme Communautaire.

Devrig LE GUILLOUZER, élu socioprofessionnel titulaire du collège 2, souhaite revenir sur la fiche d'offres de services proposée aux agences de location. Il fait remarquer qu'à ce jour aucune agence de location n'est partenaire de l'Office de Tourisme Communautaire. Il accueille donc favorablement la proposition faite par l'O.T.C aux agences de location du territoire.

Il explique avoir rencontré Yann LE BRIS avant la rédaction de cette fiche d'offres de services. Lors de cette rencontre, il lui a notamment conseillé de proposer à chaque agence partenaire de valoriser un panel de leur portefeuille de meublés de tourisme sur le site internet de l'OTC. Il s'étonne car il ne retrouve pas cette idée de promotion de dix meublés de tourisme avec photos sur la fiche de présentation.

Yann LE BRIS, Directeur Délégué de l'Office de Tourisme Communautaire, lui explique que l'application actuelle du site internet rend techniquement impossible la valorisation de ces dix meublés. Par contre, dans la prochaine version qui sera mise en ligne début 2015, ce service complémentaire offert aux partenaires est d'ores et déjà prévu.

Suite à cette information, **Devrig LE GUILLOUZER, élu socioprofessionnel titulaire du collège 2,** se demande comment convaincre ses confrères d'investir deux fois plus cher que l'année dernière (250 € HT en 2014 pour l'offre essentiel contre 400 € HT en 2015) alors que certaines fonctionnalités numériques ne seront proposées que dans la prochaine version du site internet. Il souhaite donc connaître la date précise de mise en ligne officielle du futur site internet.

Yann LE BRIS, Directeur Délégué de l'Office de Tourisme Communautaire, lui précise que le nouveau site internet devrait être mis en ligne en début d'année prochaine.

Suite à ces échanges, **Sylvie JEHANNO, élue socioprofessionnelle titulaire du collège 2,** préconise d'indiquer, dès à présent, dans l'offre destinée aux agences de location que les partenaires auront la possibilité de promouvoir dix meublés dès janvier prochain.

Devrig LE GUILLOUZER, élu socioprofessionnel titulaire du collège 2, réitère ses propos ultérieurs et précise que le tarif proposé est plus cher que l'an dernier alors que l'offre de services présentée est inchangée.

Vincent DANIOU, chargé de clientèle de l'OTC, tient à préciser que les fiches produits présentées en séance n'ont pas encore été imprimées. Il est donc tout à fait possible de faire figurer cette information complémentaire sur la fiche destinée aux agences de location.

Devrig LE GUILLOUZER, élu socioprofessionnel titulaire du collège 2, souhaite également que les professionnels des agences de location puissent avoir la possibilité de gérer en ligne les disponibilités de ces dix meublés de tourisme à l'identique des offres de services proposées aux loueurs de meublés particuliers.

Vincent DANIOU, chargé de clientèle de l'OTC, précise que les partenaires qui mettront à jour régulièrement leurs disponibilités sur le site de l'Office de Tourisme Communautaire bénéficieront d'un placement privilégié sur le moteur de recherche.

Afin de clore ce sujet, **Devrig LE GUILLOUZER, élu socioprofessionnel titulaire du collège 2,** suggère de retravailler l'offre des agences de location en prenant en compte les remarques dont il a fait part.

Jean LEAUTEY, élu socioprofessionnel titulaire du collège 2, fait remarquer que les projets de l'OTC ont une forte propension à ne pas sortir aux dates annoncées. Il souhaite donc connaître la date précise de mise en ligne du nouveau site internet.

Yann LE BRIS, Directeur Délégué de l'Office de Tourisme Communautaire, lui indique que la version finale a été validée par Paul DRONIOU et Bertrand L'HOTELLIER. Selon les dernières informations transmises par les Animateurs Numériques du Territoire, la nouvelle version devrait être mise en ligne en février 2015.

Jean LEAUTEY, élu socioprofessionnel titulaire du collège 2, rappelle que les réservations de meublés de tourisme des particuliers se font dès le premier trimestre 2015, au plus tard fin mars. Il constate donc que la date de mise en ligne du site est bien trop tardive et que cela risque donc d'être encore une année de perdue pour les propriétaires de meublés.

Bertrand L'HOTELLIER, Vice-Président de l'Office de Tourisme Communautaire, explique que ce décalage est lié à des raisons techniques. Il ajoute que l'O.T.C à la volonté de sortir ses projets avant la prochaine saison touristique.

Il rappelle que l'évolution du tourisme est également un facteur important à prendre en compte dans les logiques de consommation des visiteurs. Il en déduit que la prochaine saison touristique devrait commencer début avril c'est-à-dire aux vacances de Pâques. Il s'agit pour l'OTC de préparer les éditions et de prévoir la mise en ligne du site pour fin février, début mars.

Devrig LE GUILLOUZER, élu socioprofessionnel titulaire du collège 2, rejoint les propos de Jean LEAUTEY. Il explique que les réservations de meublés de tourisme se font chaque année entre janvier et mars ce qui permet de connaître très rapidement si la saison sera bonne ou pas.

Jean-Marc PAYEN, élu socioprofessionnel titulaire du Collège 2, indique que les réservations de dernières minutes ne concernent que les chambres d'hôtes.

Paul DRONIOU, Président de l'Office de Tourisme Communautaire, rappelle que le site qui va être déployé à partir de 2015 est un site qui en remplace un autre. Techniquement, il est impossible de raccourcir les délais annoncés.

Sylvie JEHANNO, élue socioprofessionnelle du collège 2, souhaite connaître la société qui a été choisie pour déployer le site internet ainsi que l'adresse de son siège social.

Yann LE BRIS, Directeur Délégué de l'Office de Tourisme Communautaire, précise qu'il s'agit de la société Ciméos.

Jean-Yves KERAUDY, élu suppléant du collège 1 et conseiller municipal de

Perros-Guirec, ajoute que la commune de Perros-Guirec refait actuellement son site internet avec ce même fournisseur qui est basé à Belfort.

Fanny DURAND, élue socioprofessionnelle titulaire du collège 2, souhaite comprendre l'utilité pour un office de tourisme d'indiquer les disponibilités en ligne des hébergements touristiques de son territoire avant la pleine saison. Elle explique que, dans ce domaine, l'office de tourisme a plutôt vocation à réorienter efficacement les visiteurs à la recherche d'un hébergement en pleine saison.

Devrig LE GUILLOUZER, élu socioprofessionnel titulaire du collège 2, lui explique que pour obtenir son classement en catégorie 1, l'Office de Tourisme Communautaire a une obligation d'afficher les disponibilités des hébergements. Suite aux propos de Fanny DURAND, il concède que l'affichage des disponibilités à une utilité de dernière minute pour un visiteur.

Bertrand L'HOTELLIER, Vice-Président de l'Office de Tourisme Communautaire, abonde dans ce sens et précise que le but des agents présents dans les différents bureaux d'information de l'OTC est de pouvoir renseigner le vacancier sur les disponibilités du soir et des jours suivants.

Sylvie GUIGNARD, élue socioprofessionnelle titulaire du collège 2, souhaite connaître la stratégie de référencement des adhérents potentiels de l'Office de Tourisme Communautaire. Elle se demande notamment si des critères de sélection géographique sont appliqués.

Yann LE BRIS, Directeur Délégué de l'Office de Tourisme Communautaire, lui explique que la stratégie partenariale vise à s'adresser préalablement aux professionnels présents sur la zone géographique d'intervention de l'OTC. Cependant, si des candidats extérieurs potentiels se manifestent, ils sont également accueillis en tant que partenaire.

Sylvie GUIGNARD, élue socioprofessionnel titulaire du collège 2, suggère d'établir un ordre de priorité dans la logique de référencement afin de bien distinguer les partenaires présents sur le territoire de l'OTC et les extérieurs.

Paul DRONIOU, Président de l'Office de Tourisme Communautaire, lui explique que la politique partenariale de l'OTC va bien au-delà de la destination territoriale. En effet, les acteurs touristiques travaillent actuellement à la construction d'une destination régionale couvrant un territoire allant de Roscoff à Paimpol. La stratégie partenariale de l'OTC se doit donc

d'accompagner ces évolutions géographiques en cours en accueillant les partenaires extérieurs (*Armoripark, Vedettes de Bréhat*).

Devrig LE GUILLOUZER, élu socioprofessionnel titulaire du collège 2, souligne toute l'importance de définir précisément ces modalités de référencement afin d'augmenter la qualité des prestations de services proposées par l'OTC. Il note qu'à ce jour aucun document ne vient préciser cette stratégie partenariale.

Paul DRONIOU, Président de l'Office de Tourisme Communautaire, fait remarquer que les commissions de travail qui vont se mettre en place dans le nouvel OTC début 2015 permettront de définir ces critères.

2. Budget Primitif 2015

Rapporteur : Paul DRONIOU, Président de l'Office de Tourisme Communautaire
Support de présentation : diaporama « hypothèses budgétaires 2015 »

Exposé des motifs

- VU** les articles L 2221-1 à L 2221-10 et R 2221-1 à R 2221-52 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU** l'article R 2321-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU** les articles L132 à L133-10, L134-6, R133-1 à R133-18 et R134-12 du Code du Tourisme ;
- VU** la délibération du Conseil Communautaire de Lannion-Trégor Agglomération en date du 17 décembre 2009 portant création de l'Office de Tourisme Communautaire sous forme d'EPIC à compter du 1^{er} janvier 2010 ;
- VU** l'instruction comptable M 4 applicable pour les Services Publics Industriels et Commerciaux (S.P.I.C.) ;
- CONSIDERANT** le Débat d'Orientation Budgétaire intervenu lors de la séance du Comité de Direction du 15 octobre 2014 ;
- CONSIDERANT** qu'il convient d'établir un budget 2015 pour le bon fonctionnement de l'EPIC Communautaire de Tourisme ;

LE COMITE de DIRECTION DECIDE PAR
28 VOTES POUR
0 CONTRE
1 ABSTENTION (M. Jean LEAUTEY)

D'ADOPTER le Budget Primitif 2015 de l'EPIC Communautaire de Tourisme présenté ci-dessous ;

**Section de fonctionnement arrêtée en dépenses et en recettes à la somme de :
1 159 635 €**

**Section d'investissement arrêtée en dépenses et en recettes à la somme de :
22 620 €**

D'AUTORISER le représentant de l'EPIC Communautaire de Tourisme à signer tout document relatif à ce dossier.

Sylvie JEHANNO, élue socioprofessionnelle du collège 2, souhaite savoir si la colonne intitulée budget 2014 ne comprend que le budget initial.

Paul DRONIOU, Président de l'Office de Tourisme Communautaire, lui précise que les chiffres indiqués prennent en compte le Budget Primitif 2014 complétés par les réajustements faits lors du Budget Supplémentaire voté en séance du 15 octobre 2014. Il note par contre qu'il n'y a pas eu de décisions modificatives d'effectuées en cours d'année.

Jean LEAUTEY, élu socioprofessionnel titulaire du collège 2, souhaite comprendre pourquoi le chapitre catalogue et imprimés (6236) n'a pas été revu à la baisse pour l'année 2015 alors que certains documents promotionnels tels que le guide de prestige ont été édités pour deux ans.

Dans le même ordre d'idée, **Michel CREAC'H, élu socioprofessionnel titulaire du collège 2**, demande si la structure prend en compte les reliquats de stocks restés dans les offices afin de réduire la quantité de brochures imprimées.

Yann LE BRIS, Directeur Délégué de l'Office de Tourisme Communautaire, prend en exemple le guide de prestige dont le stock est évalué en fin d'année à 7000 exemplaires. Ainsi, dans la stratégie de rationalisation des éditions, il est proposé d'utiliser la quantité restante sur l'ancien périmètre en les diffusant lors des quatre salons programmés en 2015 puis de rééditer au second semestre une nouvelle version prenant en compte le nouveau périmètre avec le Centre Trégor.

Jean LEAUTEY, élu socioprofessionnel titulaire du collège 2, se demande pourquoi il est envisagé de remettre cette brochure sur le budget 2015 alors que la nouvelle édition sortira en fin d'année. Il serait donc plus judicieux d'inscrire cette action sur le Budget Primitif 2016.

Yann LE BRIS, Directeur Délégué de l'Office de Tourisme Communautaire, lui indique que toutes les actions et éditions programmées par l'OTC en 2015 ont été listées afin d'abonder au plus près les différentes lignes budgétaires présentées au vote. Il explique par ailleurs que pour anticiper la préparation de la saison touristique 2016, il est prévu de voter la politique tarifaire dès le mois d'octobre prochain.

Jean LEAUTEY, élu socioprofessionnel titulaire du collège 2, préconise de revoir l'intitulé budgétaire du chapitre 6236 en séparant les opérations budgétaires liées à la communication de celles liées à l'impression afin d'apporter plus de lisibilité aux opérations budgétaires à venir.

Sylvie JEHANNO, élue socioprofessionnelle du collège 2, explique qu'elle est, pour sa part, très favorable à une augmentation du budget dédié aux éditions (6236). Elle explique que cette enveloppe budgétaire illustre souvent la dynamique de communication d'une structure. En matière de catalogues et imprimés, elle note que le guide pratique a représenté de loin le budget le plus conséquent au regard du nombre d'exemplaires imprimés. Elle insiste pour que la qualité de ce support évolue en 2015. Afin d'apporter une valeur ajoutée au guide, elle suggère de proposer des choix graphiques plus appropriés (photo de couverture, couleur). Pour y parvenir, elle suggère de travailler la nouvelle version bien en amont pour éviter d'éventuelles critiques en aval.

Paul DRONIOU, Président de l'Office de Tourisme Communautaire, tient à lui faire remarquer qu'il va être très difficile de travailler en amont au regard de la date de publication des éditions 2015 envisagée pour février prochain. Il précise que l'OTC est actuellement dans une phase transitoire jusqu'au premier trimestre 2015. La première étape va consister à voter les nouveaux statuts de la structure lors du Conseil Communautaire du 2 décembre prochain. En second lieu, suite au renouvellement des membres du collège 1 et du collège 2 en janvier prochain, le nouveau Comité de Direction devrait être installé d'ici la fin du mois de février. Il suppose donc que la commission de travail qui a pour mission de travailler sur les éditions 2016 devrait pouvoir se réunir entre le premier et le second semestre 2015.

Bertrand L'HOTELLIER, Vice-Président de l'Office de Tourisme Communautaire, précise qu'à la différence des années précédentes l'OTC part en 2015 sur des documents déjà créés. Il explique que les retours des professionnels du territoire sur les documents promotionnels 2015

ont déjà été transmis aux équipes de l'OTC ce qui devrait permettre d'améliorer les éditions à venir. Il concède que les documents doivent absolument être prêts pour la saison c'est-à-dire début avril. Il espère que l'échéance de publication des différentes éditions fixée au mois de février prochain est un objectif réaliste atteignable par la structure.

D'un point de vue organisationnel, il rappelle que les commissions de travail ont pour vocation de créer du lien avec les professionnels du territoire qui apportent leur savoir-faire et proposent parallèlement des actions correctives sur les projets.

Il tient à faire remarquer que le guide de prestige à l'avantage d'être intemporel mais qu'il est important de prévoir une nouvelle édition intégrant la présentation du pôle Centre-Trégor. Il indique que le chiffre indiqué dans la ligne « catalogues et imprimés » corrobore les actions menées par l'OTC en 2015.

Jean LEAUTEY, élu socioprofessionnel titulaire du collège 2, souhaite que le détail de la ligne « catalogues et imprimés » soit obligatoirement proposé en annexe des tableaux lors des prochaines présentations budgétaires.

Paul DRONIOU, Président de l'Office de Tourisme Communautaire, précise que l'Office de Tourisme Communautaire propose un budget qui se doit d'être équilibré. Il rappelle que la subvention versée annuellement par LTC reste la même alors que la masse salariale tend à augmenter avec les transferts de personnel.

Devrig LE GUILLOUZER, élu socioprofessionnel titulaire du collège 2, revient sur la masse salariale présentée dans ce Budget Primitif 2015. Il tient à faire remarquer que les professionnels du territoire souhaitent que le budget de l'OTC soit prioritairement alloué aux opérations de communication. Il constate que des recrutements sont annoncés à chaque fois que le territoire de l'OTC s'agrandit. Il se demande donc s'il n'est pas possible d'optimiser les recrutements en cours et à venir. Il s'interroge, par ailleurs, sur la revalorisation annoncée de 1,5 % de la masse salariale.

Paul DRONIOU, Président de l'Office de Tourisme Communautaire, explique que le budget de l'OTC va être amené à évoluer. Il rappelle, sur ce point, que le développement touristique est une manne financière conséquente pour l'ensemble du territoire.

Dans les perspectives d'évolution à prévoir pour la structure, il va s'agir désormais pour les acteurs publics et privés de travailler à la construction de projets touristiques structurants. Il tient à rassurer les membres présents et explique que, si aujourd'hui l'investissement est plutôt visible en termes de Ressources Humaines, demain il le sera incontestablement en matière de communication.

Sylvie JEHANNO, élue socioprofessionnelle du collège 2, souhaite avoir des explications sur les 4 000 € supplémentaires inscrits au chapitre 6238 « frais divers » ainsi que sur les ventes de produits boutique qui passent de 8 060 € à 43 360 €.

Yann LE BRIS, Directeur Délégué de l'Office de Tourisme Communautaire, lui précise que la somme de 4 000 € correspond à la création d'une charte graphique.

Nelly ROLLAND-DISEZ, Directrice Adjointe des finances à LTC, fait remarquer que le chapitre 70882 augmente significativement de 35 300 € car l'OTC souhaite vendre de nouveaux produits qui n'étaient jusqu'à présent pas budgétés :

- Les horaires des marées (recette estimée à 22 000 €)
- Le plan de la ville de Lannion (recette estimée à 4 300 €)
- La carte de randonnées Côte de Granit Rose (recette estimée à 9 020 €).

Sylvie JEHANNO, élue socioprofessionnelle du collège 2, tient à souligner que ces prévisions de ventes 2015 sont extrêmement optimistes.

Pour illustrer les futures prévisions de vente, **Bertrand L'HOTELLIER, Vice-Président de l'Office de Tourisme Communautaire**, prend à titre d'exemple le livret enfant « Granit Rose Tour » ou encore la carte de randonnées en Côte de Granit Rose publiée avec l'Office de Tourisme de Perros-Guirec qui vont être vendus au prix public de 1 € TTC. Il explique que ces deux produits peuvent être vendus dans les différents offices à des quantités non négligeables.

Paul DRONIOU, Président de l'Office de Tourisme Communautaire, conclut ces échanges en précisant que le fait de vendre un produit peut également considérablement limiter le gaspillage.

3. Instauration du dispositif chèques-déjeuner 2015

Rapporteur : Paul DRONIOU, Président de l'Office de Tourisme Communautaire

Exposé des motifs

L'Office de Tourisme Communautaire souhaite étendre l'éventail des prestations d'action sociale offert aux agents de la structure en participant à leurs frais de restauration grâce à l'attribution de titres-restaurant.

Ainsi, d'un point de vue opérationnel, dès le 1^{er} janvier 2015, les agents intéressés percevront 20 chèques-déjeuner chaque trimestre d'une valeur faciale de 5 €. Les autres continueront à

bénéficiaire de la participation employeur au dispositif de restauration collective proposé par Emeraude ID.

Le financement du projet est assuré conjointement par l'employeur et le salarié. La participation employeur est fixée à hauteur de 60 % soit 3 € de la valeur faciale du chèque et celle de l'agent à 40 % soit 2 €.

CONSIDERANT la politique de Ressources Humaines de Lannion-Trégor Communauté et de son Office de Tourisme Communautaire structuré en Etablissement Public Industriel et Commercial ;

CONSIDERANT que les agents de l'EPIC relèvent du droit du Travail ;

CONSIDERANT que la participation des agents de l'O.T.C au dispositif chèques-déjeuner fera l'objet d'un prélèvement mensuel sur leur fiche de paie ;

CONSIDERANT que cette prestation vise à améliorer les conditions de vie des agents et de leur famille ;

Après en avoir délibéré,

LE COMITE DE DIRECTION à l'UNANIMITE

INSTAURE à partir du 1er janvier 2015 cette prestation d'action sociale pour l'ensemble des agents de l'EPIC de Tourisme Communautaire, dans la limite de 20 chèques-déjeuner par trimestre.

DECIDE d'attribuer cette prestation aux agents de droit privé de l'Office de Tourisme Communautaire bénéficiant d'un contrat initial d'au moins six mois.

FIXE la valeur faciale du chèque-déjeuner à 5 €.

DETERMINE la participation de l'employeur à hauteur de 60 % de la valeur faciale du chèque-déjeuner.

PRECISE que les crédits sont inscrits au Budget Général de l'EPIC.

AUTORISE le Président de l'EPIC de Tourisme Communautaire, ou son Directeur, à signer les documents afférents à ce dossier.

4. Déplacement professionnel : indemnité forfaitaire annuelle

Rapporteur : Bertrand L'HOTELLIER, Vice-Président de l'Office de Tourisme Communautaire

Exposé des motifs

En raison de trajets fréquents et de petites distances effectués par les agents de l'Office de Tourisme Communautaire avec leur véhicule personnel pour se déplacer entre les bureaux d'information touristique ou chez les partenaires ou fournisseurs présents sur les communes d'intervention géographique de l'O.T.C, il est proposé de leur attribuer une indemnité forfaitaire annuelle.

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU** l'article 14 du décret n° 2001-654 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les dépenses des personnels des collectivités locales et des établissements publics ;
- CONSIDERANT** que les crédits nécessaires sont prévus au Budget Général de l'EPIC ;
- CONSIDERANT** que les profils de poste présents au sein de l'Office de Tourisme Communautaire ouvrent droit à une indemnité forfaitaire annuelle de frais de déplacement ;

Après en avoir délibéré,

LE COMITE DE DIRECTION à l'UNANIMITE

ALLOUE une indemnité forfaitaire aux agents de l'Office de Tourisme Communautaire utilisant leur véhicule personnel pour des déplacements professionnels.

FIXE les critères d'attribution de cette indemnité comme suit :

Sont inclus dans ce forfait : Les déplacements intra-communautaires (sur la zone géographique d'intervention de l'O.T.C) lorsque les agents utilisent leur véhicule personnel.

Ne sont pas inclus dans ce forfait : Les déplacements effectués en dehors de cette zone géographique d'intervention et lorsqu'aucun véhicule de service n'est disponible et n'a donc pu être réservé.

PRECISE que le montant de cette indemnité forfaitaire annuelle sera calculé sur la base des déplacements effectués en 2014.

Paul DRONIOU, Président de l'Office de Tourisme Communautaire, précise que la somme forfaitaire est plafonnée pour chaque agent à 18 € par mois. Dans le cas d'un remboursement au réel, le montant est calculé sur le nombre de kilomètres parcouru par l'agent.

Sylvie JEHANNO, élue socioprofessionnelle du collège 2, indique que le remboursement des déplacements professionnels, s'il est basé sur une somme forfaitaire sans justification de dépenses réelles et justifiées, peut être considéré comme un avantage en nature. Dans le cadre de la législation en vigueur, elle précise que ce type de remboursement se fait plutôt en se basant sur les frais kilométriques réellement supportés par l'intéressé. Elle s'étonne donc du mode de calcul présenté dans la délibération.

Paul DRONIOU, Président de l'Office de Tourisme Communautaire, souligne que le remboursement forfaitaire offre l'avantage d'avoir un suivi administratif des frais kilométriques moins lourd que le remboursement au réel.

5. Heures supplémentaires – Heures complémentaires

Exposé des motifs

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- CONSIDERANT** que les agents de l'Office de Tourisme Communautaire peuvent être amenés à accomplir des heures supplémentaires pour faire face à des surcroûts ponctuels d'activité ;
- CONSIDERANT** que ces heures supplémentaires sont effectuées à la demande du Directeur ;

Après en avoir délibéré,

LE COMITE DE DIRECTION à l'UNANIMITE

- INSTITUE** des indemnités horaires pour travaux supplémentaires dans le cadre de la réalisation effective d'heures supplémentaires ne donnant pas lieu à un repos compensateur. Elles concernent l'ensemble des agents en Contrat à Durée Indéterminé (CDI) et en Contrat à Durée Déterminée (CDD) de l'EPIC de Tourisme Communautaire relevant de la convention collective tourisme.
- AUTORISE** le mandatement d'heures complémentaires aux agents de l'O.T.C à temps non complet éligibles aux heures supplémentaires.
- PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2015.

Paul DRONIOU, Président de l'Office de Tourisme Communautaire, explique en premier lieu la différence entre les heures supplémentaires et les heures complémentaires. Les heures supplémentaires s'appliquent en cas de contrat de travail à temps plein. A contrario, les heures complémentaires sont des heures que l'employeur peut demander au salarié à temps plein d'effectuer en plus de son horaire de travail.

Jean LEAUTEY, élu socioprofessionnel titulaire du collège 2, demande s'il ne serait pas plus judicieux d'annualiser le temps de travail des agents au regard des fortes fluctuations d'activités constatées entre la pleine saison touristique et la basse saison.

Yann LE BRIS, Directeur Délégué de l'Office de Tourisme Communautaire, rappelle que l'Office de Tourisme Communautaire, comprend actuellement 19 agents. Il concède que sur les missions d'accueil le temps de travail des agents pourrait faire l'objet d'un réajustement. Cependant, durant l'année, les équipes restent encore fortement occupées en « back office » par toutes les missions complémentaires à réaliser : prospection, démarche qualité, volet numérique, opérations de communication (*création des éditions papier, préparation d'événementiels*).

Michel CREAC'H, élu socioprofessionnel titulaire du collège 2, invite la structure à étudier l'intérêt de la mise en place d'une modulation du temps de travail.

Sylvie JEHANNO, élue socioprofessionnelle du collège 2, tient à préciser que la modulation du temps de travail est très réglementée . A ce titre, elle s'avère très compliquée à mettre en œuvre et à suivre. Elle préconise de garder le principe du paiement des heures supplémentaires qui reste un dispositif très simple à gérer.

Alain FAIVRE, élu titulaire du collège 1, explique que cette délibération est actuellement obligatoirement demandée par la Trésorière Principale afin de pouvoir envisager un quelconque remboursement des heures supplémentaires et des heures complémentaires des agents communaux.

II – QUESTIONS DIVERSES

Paul DRONIOU, Président de l'Office de Tourisme Communautaire, tient à préciser que l'information parue récemment dans la presse qui laisse présager de l'éventuel déplacement de l'Office de tourisme de Lannion dans les locaux vacants d'EDF est à prendre avec beaucoup de réserve. En effet, pour l'instant, aucune décision n'a été prise par LTC sur ce dossier.

Sylvie JEHANNO, élue socioprofessionnelle du collège 2, fait remarquer que des discussions ont déjà eu lieu sur ce sujet. Ces locaux ont été identifiés comme un emplacement idéal pour la structure touristique.

Christophe ROPARTZ, élu titulaire du collège 1, souhaite savoir où en est la réflexion sur l'emplacement du point d'information touristique de Saint-Michel-en Grève.

Yann LE BRIS, Directeur Délégué de l'Office de Tourisme Communautaire, lui précise qu'une nouvelle rencontre va être très prochainement programmée entre LTC, l'OTC et la commune de Saint-Michel-en-Grève pour le suivi de ce dossier.

En fin de séance, **Alain FAIVRE, élu titulaire du collège 1,** explique qu'il trouve dommage que les adjoints au tourisme des différentes communes ne puissent participer aux séances du Comité de Direction de l'Office de Tourisme Communautaire. Il pense qu'il serait judicieux d'engager une discussion sur ce point en Bureau Exécutif ou en Conseil Communautaire.

Paul DRONIOU, Président de l'Office de Tourisme Communautaire, admet que les adjoints au tourisme sont de véritables relais locaux qui apporteraient une réelle valeur ajoutée au sein des Comités de Direction. Il explique que Lannion-Trégor Communauté travaille son nouveau règlement intérieur dans ce sens. Dans le futur fonctionnement les commissions de travail pourront désormais accueillir sans voix délibérative un ou plusieurs conseiller municipal.

Fin de séance à 19h00